

Conseil Municipal du 12 décembre 2022		à 18h00
N°ordre	8	Titre Subvention d'investissement 2022 : Implantation du Théâtre ' Éphémère ' du Méta
N° identifiant	2022-0256	
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT	
Date de la convocation	02/12/2022	
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY	PJ. Tableau des subventions Convention financière 2022 Le Méta
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT	
Membres en exercice	53	
Quorum	27	
Présents	46	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux
Absents	0	

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Élisabeth NAVEAU DIOP	M. Aloïs GABORIT
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retour de Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER (mandataire de M. Maxime PÉDEBOSCQ).</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Le Méta, Centre dramatique national (CDN), ne dispose pas de locaux en propre adaptés à ses missions de création. Il loue actuellement auprès de bailleurs privés des locaux mal adaptés (petite salle de répétition, bureaux, locaux de stockage).

Le Méta dispose par ailleurs, par convention avec le Centre d'animation de Beaulieu, de la mise à disposition, 10 semaines par an, de la salle de spectacle pour sa programmation de saison et pour des temps de résidences de création.

Le Méta a aussi multiplié depuis deux ans les partenariats et les collaborations avec les acteurs culturels du territoire pour multiplier les espaces d'accueil pour leurs activités : résidences de création, représentations de spectacles, rencontres, etc.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national » précise qu'une structure labellisée CDN doit bénéficier de locaux adaptés à la représentation, d'une salle de répétition dédiée, de bureaux pour le personnel et les équipes artistiques, d'ateliers de construction et de stockages.

L'absence de lieu dédié pourrait donc remettre directement en cause le label CDN délivré par le Ministère de la Culture.

Compte tenu du taux d'équipements de diffusion présents sur la Ville, le Ministère de la Culture est ouvert à un projet d'espace principalement orienté vers l'accueil en résidence et la création.

Afin de répondre dans les meilleurs délais et de manière pragmatique à l'absence d'un équipement dédié, le Méta, en concertation avec ses partenaires publics, a proposé de travailler à l'implantation d'un équipement « éphémère », en attendant d'étudier les possibilités à plus longue échéance d'installation d'un équipement pérenne.

En 2021, le Méta a ainsi fait l'acquisition, auprès de la ville d'Annemasse, d'un « théâtre éphémère » - structure légère et démontable - adapté à l'accueil d'artistes en répétitions et en représentations. L'acquisition pour un montant de 165 000 € a pu se faire grâce au financement de l'Etat (Ministère de la Culture).

En complément du théâtre déjà acquis, l'opération prévoit aussi notamment l'acquisition et l'installation de la « Baraka », un bâtiment en bois qui accueillera les bureaux, ainsi que les espaces de médiation et de réception du public.

Sur le Campus universitaire, un site en proximité directe de la Maison des Étudiants, s'est révélé être un lieu d'implantation potentiel répondant en tous points aux besoins du Méta. Au-delà des simples questions techniques, la présence du Méta, équipement culturel majeur sur le campus, traduit la volonté partagée du renforcement des liens entre l'Université et la Ville, tel qu'affirmé par la Convention cadre passée en 2021 entre l'Université, Grand Poitiers et la Ville.

Cette approche originale d'implantation d'un équipement culturel d'envergure au cœur d'une université, en dynamique partenariale avec la Ville et les partenaires public, renforcerait encore le caractère innovant du Centre dramatique national, lui confirmant un caractère de laboratoire ouvert à la jeune création, tout en permettant d'envisager le renforcement des liens avec les cursus universitaires, notamment en arts du spectacle.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette implantation, il vous est proposé le vote d'une subvention d'investissement de 500 000 € destinée à participer aux différents coûts générés par cette importante opération d'un coût total de 3 M € : études, acquisition et montage des bâtiments.

Le Ministère de la Culture et la Région Nouvelle Aquitaine, autres partenaires majeurs du Méta, s'engagent aussi de manière conséquente pour permettre la réalisation de cette ambitieuse opération.

Une convention entre le Méta, l'Université, l'État, la Région et la Ville est en cours de rédaction : elle définira

les modalités de partenariat à venir entre les différents acteurs du projet.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	53		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168084- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	